



Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No 04/205 au Conseil communal

Route de la Cérèce - Renouvellement des canalisations de
récolte des eaux de surface et de la chaussée

Rapport de la Commission Technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **05 mai 2025** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal	M. Axel Boggio, Président
Municipalité	Mme. Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet
Service Technique de la Commune	M. Andrea Da Campo
Commission technique	Mme. Clémence Neven M. Christian Blin M. Yves Favre (excusé)
Commission financière	M. Christian Marrel, président Mme. Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese M. Gaël Giroud M. Olivier Guignard (excusé)

Préambule

La Commission Technique et la Commission des Finances ont rencontré le 5 mai 2025 le Président du Conseil, M. Boggio, les membres de la municipalité représenté·e·s par Mme. Greiner et M. Michelet ainsi que le chef de service des Infrastructures, M. Da Campo.

Ce présent préavis concerne la route de la Cérèce qui se situe au carrefour de la route de la Métraude et de l'accès à la Coulette. Depuis un certain temps, le Service Technique de la Commune de Belmont a relevé un problème d'écoulement lié à un état alarmant de l'état des canalisations et des grilles de récolte des eaux de ruissellement provoquant des inondations du secteur par temps de pluie persistant. La Municipalité souhaite également profiter de ces travaux de remise en ordre pour refaire l'enrobé bitumineux de la route qui est également détérioré et qui ne répond plus à la charge de trafic actuelle.

Tous ces travaux permettront de redonner à ce secteur un meilleur drainage et une chaussée avec une couche de roulement et de liaison en rapport avec son temps. La Municipalité nous soumet donc ce préavis afin de permettre la réalisation de ces travaux.

Analyse

Le projet prévoit une refonte sur ce secteur des canalisations et une remise à neuf des structures de collecte d'eau pluviale plus conformes. A ce travail de fond, s'ajoute la réfection totale de la chaussée qui profitera à la mise en place d'un nouveau collecteur central et au maintien des drains périphériques.

Les gueulards, les canalisations et collecteurs ne remplissent plus leur fonction. Les canalisations pour certaines sont cassées, éventrées et tellement encombrées qu'un curage ne servirait à rien. Des racines viennent entraver le réseau d'écoulement des eaux. Les sacs pour eau de chaussée sont descellés et en contre-pente dû à l'affaissement du terrain. Ceci occasionne un refoulement plutôt qu'un écoulement ce qui explique les inondations sur ce secteur.

La route a aussi, après 50 ans de bons et loyaux services, subi les affres du trafic. Son défoncement par endroit provoque une poussée négative sur les collecteurs. De plus, ceci laisse apparaître des vides de scellement sur la structure porteuse et entrevoir au niveau des sections de raccordement une non-homogénéité des diamètres des canalisations attenantes. Le rapport INFRALAB de 2023 sur l'état de cette chaussée est sans appel.

Afin de permettre l'assainissement des structures défaillantes et la création d'un nouveau réseau de canalisations, la route sera éventrée. Son état ne permet pas de faire du ravaudage. La chaussée doit être totalement refaite.

Ceci représente 1900 mètres carrés d'enrobé ou tapis qui permettront de répondre à la charge pondérale de trafic qu'elle devra supporter ces prochaines années selon l'étude de trafic effectuée. La surface de la chaussée sera similaire, mais la géométrie de l'accès à la route de la Métraude sera modifiée. Les accotements seront également revus afin de remettre la route dans un dimensionnement correcte. Un marquage de teinte différente sera peint sur la chaussée afin de signaler une zone pour les piétons et les vélos. Au vu de la surface de la chaussée, il n'est pas possible d'y construire un trottoir.

La soumission des travaux s'est effectuée selon la procédure sur les marchés publics. La remise en état de la route existante n'entraîne pas de travaux spéciaux. Il s'agit donc d'une remise en état et par voie de conséquence une enquête publique n'est pas nécessaire. Le plan général d'écoulement des eaux (PGEE) sera remis à jour en conséquence.

Commentaire de la CT

Nous remercions la Municipalité et en particulier Messieurs Michelet et Da Campo d'avoir pris le temps de répondre à nos différentes questions pendant la séance.

La Commission Technique souhaite vous apporter ci-dessous des précisions supplémentaires sur le préavis ainsi que des suggestions concernant le bon déroulement des travaux.

Concernant la détérioration importante du site, cela est dû au vieillissement inévitable et au trafic fréquent. Les travaux permettront cependant d'éloigner les nouvelles conduites de la limite des arbres dont les racines ont participé à la dégradation.

Bien que la route ne soit pas agrandie, elle sera remise en état, ce qui permettra une meilleure circulation. De plus, le carrefour sera adapté afin de permettre un croisement plus fluide. Bien qu'un trottoir aurait été plus sécuritaire, les dimensions de la chaussée ne permettent pas sa construction. Nous saluons tout de même l'initiative de poser un marquage au sol pour les piétons et les vélos qui permet d'augmenter la vigilance des automobilistes.

Nous recommandons pour la bonne tenue du projet de s'assurer, dans la mise en place de l'organisation du projet, l'application du règlement SIA 103 phase 31 pour les éléments de construction existante devant être démolis. Cette norme englobe le traitement des matériaux de démolition avec leur tri et leur transport vers des sites de recyclage ainsi que la préparation du terrain avec le terrassement et le nivellement nécessaire. Nous rappelons également que le site devra faire l'objet d'un nettoyage avant sa réception pour ne pas retrouver à nouveau des débris dans les écoulements.

Nous suggérons à Direction des Travaux (DT) d'autoriser la pose ou le compactage des revêtements en béton bitumineux qu'après avoir obtenu de l'Entrepreneur toutes les garanties d'exécution et d'étanchéité pour la pose définitive des divers couvercles et grilles de dépotoirs.

Nous conseillons pour le revêtement bitumineux, le renouvellement des canalisations et les ouvrages pour recueillir les eaux de pluies, de s'assurer contre d'éventuels défauts par un cahier des charges fixant les prescriptions et les normes afférentes à ces travaux.

Les travaux sont projetés sur une durée de trois mois et impliqueront la fermeture de la route. L'accès à la Coulette pour les habitant·e·s de Belmont se fera par les Bas-Monts. Cette information sera transmise à la population en temps voulu.

Compte tenu de la situation actuelle et des événements climatiques qui nous attendent, il est nécessaire de renouveler les canalisations de récolte des eaux de surface, pour éviter de futures inondations, et profiter de ces travaux dans la chaussée pour en refaire le tapis de roulement.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 04/2025 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 23.05.2025

La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
Blin Christian (<i>rapporteur</i>)	
Neven Clémence	